

Séance du lundi 30 janvier 2017 à 19 heures
Commune de CAHORS – Salle des Congrès

*Aujourd'hui, lundi trente janvier deux milles dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors,
s'est réuni dans la Commune de Cahors –Salle des Congrès*

Etai^{ent} présents : 52 titulaires dont 6 possédant une procuration
5 suppléants dont 2 possédant une procuration

- TITULAIRES :

ARCAMBAL
BELLEFONT – LA RAUZE

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CALAMANE
CATUS
CRAYSSAC
DOUELLE

ESPERE
FONTANES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAIN
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
NUZEJOULS
PRADINES

ST GERY - VERS
ST MEDARD
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge, M. ANNES Jean-
Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M. BOUILLAGUET
Vincent, Mme FAUBERT Françoise (procuration de Mme HAUDRY
Sabine), Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER
Noëlle (procuration de Mme BOUIX Catherine), M. TESTA
Francesco, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK
Martine, M. COUPY Daniel, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE
Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte (procuration de M. DIZENGREMEL
Ludovic), M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. MOLINIE Romuald (procuration de M. VIVIER Jean-Luc)
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
Mme VANBESIEEN Joëlle (procuration de M. MOUGEOT Jean-Paul),
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis (procuration de Mme ROUAT Géraldine), M.
STEVENARD Daniel, Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique,
M. GILES Jérôme, M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVOUR Pascal, M. DIOT Fabrice,

- SUPPLEANTS :

CAILLAC
CIEURAC
FONTANES
LHERM
ST MEDARD

Mme MARTIN Caroline,
M. GARD Michel,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. CICUTO Daniel,

Etai^{ent} excusés ou absents :

24 titulaires - 24 suppléants

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS

Mme GARRIGOU Isabelle,
Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,

CAHORS

Mme LAGARDE Geneviève, Mme BOUIX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme HAUDRY Sabine, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle,
M. TILLOU José,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
M. GUILLEMOT Jean-Luc, M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène,
M. MOUGEOT Jean-Paul,
M. BARDINA Fabien,
M. VIVIER Jean-Luc, M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. DIZENGREMEL Ludovic, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël, M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,
Mme ROUAT Géraldine, M. LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard, M. DECREMPS Frédéric,
M. FIGEAC Philippe, M. RAFFY Bernard,
M. GILBERT Joël, M. BONNET Frédéric,
M. EYROLLE Jean-Louis,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LE MONTAT
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE

Secrétaire de séance :

M. Romuald MOLINIE,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Finances

Objet : Rapport d'orientation budgétaire 2017

L'assemblée après en avoir débattu, a pris acte du rapport.

Délibération n° 1 Affiché au
GRAND CAHORS le :
03 FEV. 2017



AR PREFECTURE
046-200023737-20170130-01_30_01_2017-DE
Regu le 01/02/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 30 janvier 2017
Rapporteur : Daniel JARRY

Rédacteur : Séverine ROUSSEL – Nadège DUBOR
Service : Finances

Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire 2017

Mesdames, Messieurs,

La loi du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République a élargi aux communes de plus de 3 500 habitants l'obligation de tenir un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget et ce, par extension de l'article 50 de la loi du 2 mars 1982.

De plus, l'article 107 de la loi n°2012-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent à l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics et les départements.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et les départements, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Le rapport doit contenir les informations prévues par la loi, être transmis à la Préfecture et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au Président de l'EPCI dont la commune est membre.

Je vous propose par conséquent d'examiner les grandes orientations relatives aux budgets primitifs 2016 (Grand Cahors et ses budgets annexes) qui vous seront proposés ultérieurement.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- De donner acte de la présentation du document du rapport d'orientation budgétaire 2016.

Après en avoir délibéré et débattu, l'assemblée communautaire prend acte du présent rapport.

Pour extrait certifié conforme.

 Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE